



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DU PAYS DE LA ZORN**

Siège : 12, avenue du Général de Gaulle - 67270 HOCHFELDEN
☎ 03.88.91.96.58 - 📠 03.88.91.92.65

COMPTE RENDU **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1^{er} Juillet 2010

Au Terrain de Football Synthétique d'Ettendorf

Sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Président

Membres en exercice : 57

Présents ou représentés : 50

Harter Georges, Hammann André, Schaeffer Eric, Vogler Odile, Litt Claude, Brandner René, Weiss Bernard, Klein Marcel (Ettendorf), Huck Antoine, Gross Dominique, Boisseau Catherine, Ingwiller Bernard, Masse Benoît, Dettling Philippe, Kauffmann Jean-Luc, Vollmar Laurence, Criqui Jean-Marie, Jost Jean-Louis, Lang Jeannette, Lentz Patrick, Vix Jean, Welsch Gérard, Jacob Francy, Klein Marcel (Issenhausen), Jung Pierre-Paul, Jouffroy Benoît, Maisonnasse Patrick, Durr Claude, Mathis Raymond, Muckensturm Roger, Lehmann Marie-Paule, Ruest Jean-Paul, Weiss Claude, Ulrich Xavier, Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Hatt René, Bernhardt Armand, Freund Bernard, Decker Régine, Spitzer François, Hammann Jean-Georges, Dudt Werner

Absents ou excusés : 07

Krieger Christophe, Lienhardt Marc, Holtzmann Yvette, Ball Christophe, Recht Emmanuel, Geiss Jean-François, Boisson Valérie

Pouvoirs : 07

Beck Georges, Pfister Georges, Goehry Mireille, Flick Daniel, Weber Francis, Krauth Pierre-Paul, Sutter Liliane

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Klein Marcel, Conseiller Communautaire d'Ettendorf

Après ses souhaits de bienvenue, le Président M. Ingwiller, informe que l'inauguration du terrain et du Club House d'Ettendorf sera sans doute prévue pour fin septembre, octobre au plus tard.

M. Weiss Patrice est très heureux d'accueillir le conseil communautaire de ce soir.

Il fait une présentation de la commune d'Ettendorf. Ettendorf qui est un village rural, avec une boulangerie et quelques artisans. Les taxes professionnelles représentent 10 000€. Leur patrimoine est très riche. Ils disposent d'un ancien presbytère, d'une bibliothèque, d'une église, d'une école, d'un cimetière juif, de calvaires, de maisons à colombages, etc.

1^{er} Point à l'ordre du jour :

Approbation du procès verbal de la séance du 29 avril 2010

Le procès verbal du 29 avril 2010 est approuvé à l'unanimité. Toutefois, M. Maisonnasse signale que son nom a mal été orthographié. Le Président assure que cela sera rectifié.

2^{ème} Point à l'ordre du jour :

Subvention maison de Retraite Schauenburg – Unité Alzheimer

M. Ingwiller rappelle que ce point a été traité lors de la réunion de travail de mai dernier.

Il rappelle que c'est un établissement public à rayonnement intercommunal.

Cette maison de retraite n'est pas de la compétence de la CCPZ mais elle a été sollicitée à titre exceptionnel pour une aide financière suite à cet investissement important.

Depuis 7 ans que ce projet est travaillé, et a rencontré énormément de difficultés d'ordre administratif et politique qui ont été surmonté, est enfin réalisé.

La maison de retraite a fait savoir à la CCPZ que 57% des pensionnaires sont des personnes du canton d'Hochfelden, 13 personnes du bourg-centre et 26 autres de différents horizons.

Le coût est de 5 300 000€.

La CCPZ a été sollicité par un courrier de février 2009 et un autre de novembre 2009. La direction de la maison de retraite nous a demandée une subvention de 200 000€ pour alléger la programmation financière sur cette affaire.

Le CG subventionne le projet à hauteur de 1 000 000€. La Maison de Retraite dispose également d'aides de la CAF, d'un auto-financement, d'un emprunt, et d'une subvention de la commune d'Hochfelden.

La CCPZ a été sollicitée à hauteur de 200 000€.

Lors de la réunion de travail le débat fut difficile. Sur le principe les présents étaient favorables et le montant à proposer était de 100 000€ au lieu de 200 000€.

Le débat étant ouvert, M. Hatt René explique que pour lui cela relève des services de santé. Il n'est pas sûr que ce soit à la CCPZ d'aider ce type d'investissement. Il ne pense pas qu'il faille soutenir les actions des services de santé.

M. Bernhardt Armand souhaitait un vote secret pour ce point.

Les autres membres du Conseil de Communauté considèrent cela inutile. Ainsi, le Président propose un vote à main levée.

M. Ingwiller propose de faire un premier vote sur le principe et un deuxième vote sur le montant.

Le Président demande aux conseillers de s'exprimer sur le principe d'accorder une subvention pour la réalisation de l'unité Alzheimer.

Après consultation, pour le principe :

40 voix pour

6 voix contre (LEHAMNN M. Paule, HATT René, BERNHARDT Armand, JOUFFROY Benoît, KRAUTH Pierre-Paul, BRANDNER René)

4 abstentions (FREUND Bernard, JACOB Francy, KLEIN Marcel Issenhausen, KLEIN Marcel ETTENDORF)

2^{ème} délibération concernant le montant de la subvention :

Vu le projet d'extension de la Maison de Retraite Schauenburg pour la construction de 30 lits Alzheimer

Vu la demande de subvention de 200 000 € formulée par la Maison de Retraite Schauenburg - unité Alzheimer,

Vu la réunion de travail qui s'est déroulée le 19 mai 2010 avec l'ensemble des délégués et où chacun a pu s'exprimer

Après échanges et débats, un vote indicatif propose d'accorder une subvention de 100 000 € à la Maison de Retraite - unité Alzheimer.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à l'Unité Alzheimer de Hochfelden

VOTE une subvention exceptionnelle de 100 000 € à cet effet, à verser à la Maison de Retraite "Schauenburg".

AUTORISE le Président à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision,

AUTORISE le Président à apporter les modifications nécessaires au budget primitif 2010

37 voix pour

7 voix contre (LEHMANN M Paule, KRAUTH Pierre Paul, HATT René, BERNHARDT Armand, JOUFFROY Benoît, BRANDNER René, DUDT Werner)

6 abstentions (KLEIN Marcel Ettendorf, KLEIN Marcel Issenhausen, JACOB Francy, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, LANG Jeanette).

3^{ème} Point à l'ordre du jour :

Groupe scolaire intercommunal – attribution des marches de travaux suite aux résultats de l'appel d'offre

M. Hammann rapporteur.

M. Hammann explique qu'il faut prendre une délibération pour prendre acte de l'attribution des marchés.

Il tient à remercier la commission d'appel d'offre de la communauté de communes. Des critères ont été fixés.

Nous avons procédé à un appel d'offre ouvert pour une douzaine de lots, c'est-à-dire sans négociation. Pour les marchés à procédure adaptée les négociations étaient possibles.

A l'heure d'aujourd'hui il y a encore 3 lots qui n'ont pas été attribués.

M. Hammann rappelle que c'est la CAO de la CCPZ en tant que maître d'ouvrage qui a voté mais qu'il est très satisfait du résultat de cet appel d'offre.

M. Hammann informe le Conseil de Communauté que nous ne disposons pas encore à ce jour du permis de construire mais qu'il ne devrait pas tarder à être en notre possession.

Vu la délibération du 19 décembre 2007 approuvant la construction d'un centre de loisirs périscolaire dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire intercommunal comprenant une partie scolaire et une partie périscolaire

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 15 septembre 2008, signée entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et le SIVU des 10 villages, confiant la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération à la Communauté de Communes,

Vu la délibération du 25 juin 2009 approuvant le choix du maître d'oeuvre pour la construction du groupe scolaire intercommunal,

Vu la délibération du 26 novembre 2009 approuvant l'avant projet sommaire,

Vu la délibération du 18 février 2010 approuvant l'avant projet définitif,

Vu l'appel d'offres parue dans la presse le 25 mars 2010,

Vu le date de remise des offres le 17 mai 2010. Sur les 23 lots, 180 enveloppes ont été déposées. Avec une estimatif de 4 240 000 € HT, la commission d'appel d'offres du 14 juin 2010 a attribué les marchés pour un montant total de 3 587 530.39 € HT

N°LOT	INTITULE LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ
1	installation de chantier	ALTEMPO	23 549,66 €
2	terrassement-assainissement-VRD	WICKER	249 321,56 €
3	gros œuvre	RENNER & FILS	813 591,26 €
4	étanchéité	TBI	243 984,46 €
5	plâtrerie-cloisons sèches-faux plafond-plâtre	SEPPIC	170 541,85 €
6	faux plafond démontables	STAM ACOUSTIQUE	49 883,30 €
7	chape	BECK	36 437,39 €
8	menuiserie extérieure aluminium	ALUHOME	302 307,85 €
9	menuiserie intérieure bois	SCHALCK	187 000,00 €
10	métallerie	LAUGEL ET RENOUARD	44 872,00 €
11	stores	OFB	56 982,00 €
12	peinture intérieure	BOEHM	57 385,58 €
13	isolation extérieure - crépis	PALUSCI	148 189,00 €
14	carrelage	SCHOLLER & FILS	38 805,21 €
15	revêtement sol souples	MALLO SOL	33 575,00 €
16	Parquet	SINGER	55 328,60 €
17	électricité	REMOND ELECTRICITE	320 636,58 €
18	chauffage ventilation	THERMI EXPERT	538 275,00 €
19	sanitaire	TR2A	129 563,39 €
20	ascenseur	OTIS	20 950,00 €
21	plantations clôture	FENNINGER PAYSAGE	40 564,32 €
22	équipements de cuisine	CUISINES PRO	21 172,00 €
23	nettoyage de fin de chantier	JCO PROP	4 614,38 €
TOTAL			3 587 530,39 €

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'attribution des marchés de travaux pour la construction du groupe scolaire intercommunal de Wickersheim conformément à la répartition faite par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 juin 2010

Vote à l'unanimité.

4^{ème} Point à l'ordre du jour :

Ordures ménagères – choix bureau d'études pour la mise en place de la redevance incitative

M. Freund, rapporteur.

M. Freund explique que dans le cadre de notre démarche sur l'instauration de la redevance incitative, nous avons lancé un appel à candidature pour nous accompagner dans la démarche et compléter notre pré-étude rendue par Indiggo (qui s'était élevée pour la CCPZ à 4,754 € HT).

Le bureau qu'il est proposé de retenir est la Sté AUSTRAL pour un montant de 42.825 € HT, entreprise mieux-disante. Notons qu'il est attendu une subvention de 80 % sur ces prestations. Ils travaillent pour le SMITOM donc indirectement pour la CCPZ.

M. Freund explique que les membres du Bureau ont pris les devants car pour engager la démarche au 1^{er} janvier 2012 il faut déjà commencer aujourd'hui. C'est un projet très long en matière de communication, d'information, et de formation au niveau du compostage.

Il faut que nous donnions notre approbation de donner mission au bureau AUSTRAL pour qu'ils nous accompagnent dans l'ensemble de la procédure, la tarification, le choix des contenants et le prélèvement dans les poubelles.

Dès le mois de septembre une communication précise sera faite avec des circulaires qui seront envoyés au niveau des villages.

M. Ingwiller rappelle que nous anticipons cette échéance pour que la population soit correctement informée.

M. Weiss demande s'il va y avoir des chevauchements avec l'étude du SMITOM ?

M. Freund répond que c'est un travail fait en parfaite concertation.

Vu la démarche d'instauration de la redevance incitative,

Vu l'appel à candidature pour le choix d'un bureau d'études pour accompagner la CCPZ dans la démarche,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre AUSTRAL pour un montant de 42.825 € HT

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de l'ADEME et du Conseil Général du Bas-Rhin

AUTORISE le Président à signer les documents administratifs, comptables ainsi que les conventions de financements avec les différents partenaires.

49 voix pour

1 abstention (RUEST Jean-Paul)

5^{ème} Point à l'ordre du jour :

Création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

M. Ingwiller rappelle que pour ce poste l'Etat nous aide à hauteur de 80% du SMIC.

La personne embauchée aura pour mission la partie administratif et sera un ambassadeur du tri.

Il se rapprochera des foyers et fera une communication sur le terrain. Il faut qu'il ait les connaissances nécessaires.

Le Bureau propose de profiter du dispositif de l'état qu'est le CAE.

Il rappelle que la personne a été choisie en concertation avec M. Freund chargé de la politique environnement au sein du Bureau.

Il y a eu beaucoup de candidatures et la personne a été sélectionnée en fonction de critères bien spécifiques.

Mme Vollmar se questionne sur les qualifications demandées ?

M. Ingwiller décrit le CV de la personne : expérience, qualifications, relationnel et profil. Il précise que la personne recrutée est Bilingue.

M. Hatt, quant à lui, trouve que la rémunération accordée est trop importante.

Ce à quoi M. Freund répond que c'est une rémunération qui a été réfléchi et décidée en fonction des qualifications de la personne recrutée.

Vu que depuis le 1er juin 2009 dans le cadre du plan d'action pour l'emploi des jeunes, des CAE peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans et que ces contrats sont prioritairement proposés aux collectivités territoriales, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle,

Vu le projet de mise en place de la redevance incitative de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

CRÉE un CAE au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, pour exercer les fonctions de chargé de mission redevance incitative - ambassadeur du tri à raison de 35 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 02/08/2010 renouvelable jusqu'à 24 mois.

L'Etat prendra en charge 90 % du SMIC horaire brut dans la limite de 24 heures hebdomadaire et exonèrera les charges patronales,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette embauche,

FIXE la rémunération à 1400 € Net

Vote à l'unanimité.

6^{ème} Point à l'ordre du jour :

Terrains de football synthétique – tarifs de location

M. Schaeffer, rapporteur.

Il rappelle que le point a été reporté lors du dernier conseil communautaire.

Une sous commission a été créée pour travailler ce point, puis il y a eu une réunion de la commission Vie Associative pour valider la décision de la sous commission.

Les débats étaient plus denses par rapport aux tarifs pour le Zornthal. Mais chacun avait des arguments qui se défendaient.

M. Dettling tient à rappeler qu'il était absent lors de la réunion de la sous commission.

M. Schaeffer explique que le maire de Hochfelden a proposé de prendre en compte les coûts de Hochfelden sur une année test et de refaire le point au bout d'un an et de voir le montant que ça peut représenter avec une éventuelle réévaluation si besoin.

M. Dettling souhaiterait qu'il y ait une discussion plus complète lorsque des idées s'opposent.

Vu la convention de gestion et d'exploitation des terrains de football synthétiques précisant que les tarifs appliqués pour la location des terrains synthétiques sont fixés par la CCPZ,

Vu la proposition de la sous-commission qui s'est réunie le 25 mai 2010,

Vu la réunion de la commission associative du 18 juin 2010,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de location des terrains de football synthétiques de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

	CCPZ	HORS CCPZ
Entraînement et matchs en journée sans éclairage	50 €	100 €
Entraînement avec 10 projecteurs	75 €	
Matchs avec 20 projecteurs	100 €	150 €

AUTORISE les associations gestionnaires à pratiquer les tarifs de location conformément à cette décision

49 voix pour

1 voix contre (DETTLING Philippe)

7^{ème} Point à l'ordre du jour :

Centre Aquatique Atoo-o : modifications des tarifs activité Aquagym

M. Ingwiller propose de mettre en place une petite augmentation de tarifs pour l'activité Aquagym et de créer des tarifs CCPZ et hors CCPZ. Il rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis plusieurs années. Cette augmentation nous permettra, de plus, de palier aux éventuelles hausses du gaz, etc.

Vu la délibération du 16 novembre 2006 fixant les tarifs du centre aquatique ATOO-O,

Vu les tarifs de l'activité aquagym :

70 € le trimestre par personne

200 € l'inscription à l'année par personne

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de l'activité aquagym comme suit :

	CCPZ	HORS CCPZ
Coût trimestriel par personne	80 €	90 €
Coût annuel par personne	220 €	250 €

AUTORISE le Président à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

Vote à l'unanimité.

8^{ème} Point à l'ordre du jour :

Accueil de loisirs périscolaire La Ruche – signature d'une convention avec ma Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Mme Lehmann, rapporteur.

Par délibération du 25 septembre 2008 la CCPZ a approuvé le versement d'une participation financière à l'accueil de loisirs périscolaire la Ruche sous compétence de la communauté de communes de la Région de Saverne. Cette subvention est versée directement à l'association gestionnaire l'AGF.

La communauté de communes de la Région de Saverne a rompu son contrat avec l'AGF pour fonctionner, à partir de septembre 2010, en régie directe. De ce fait la CCPZ devrait conclure une nouvelle convention avec la communauté de communes de la Région de Saverne.

Mme Lehmann explique que cela concerne environ 52 enfants entre les communes de Duntzenheim et de Gingsheim.

Nous payons le coût par enfant qui fréquente la structure.

M. Litt demande si le montant est plus élevé ?

Mme Lehmann explique que les coûts des périscolaires sont dans le prochain Atout Zorn.

Là nous ne payons que les jours scolaires.

Mme Vollmar demande si des personnes de la Communauté de Communes de Saverne sont aussi dans nos périscolaires ?

Mme Lehmann pense que non mais qu'il peut y avoir des exceptions.

La CCPZ devrait avoir une liste mi juillet des origines géographique des enfants. Elle sera communiquée aux élus.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 25 septembre 2008,

Considérant qu'en raison du regroupement pédagogique intercommunal, certains enfants issus du territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn fréquentent les écoles du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne,

Considérant que ces enfants, pour des raisons pratiques, et dans la limite des places disponibles, sont accueillis dans l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) financé par la Communauté de Communes de la Région de Saverne,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn participe financièrement au fonctionnement de l'ALSH pour ces enfants,

Considérant que les détails de cette participation financière ont été formalisés dans le cadre d'une convention conclue avec l'Association Générale des Familles, délégataire de service public de la Communauté de Communes de la Région de Saverne,

Considérant que suite à la reprise en régie de l'ALSH par la Communauté de Communes de la Région de Saverne, il y a lieu de conclure une nouvelle convention afin de tenir compte du changement de parties,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président, à signer la convention de participation financière à intervenir avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne, ainsi que ses éventuels avenants, pour l'accueil des enfants de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à l'accueil de loisirs périscolaire la Ruche.

Vote à l'unanimité.

M. Ingwiller souhaite voir en début d'année prochaine comment tout ça est organisé puis nous verrons ensuite s'il y a d'autres solutions.

9^{ème} Point à l'ordre du jour :

Taxes locales 2010 modification de la délibération du 18 mars 2010

M. Freund, rapporteur.

Il explique qu'il faut régulariser le vote des taux.

Il faut voter le dernier taux qui est limité à 7,54%. Les autres sont maintenues.

Cela entraîne une perte d'environ 1 000€.

Il faut donc délibérer sur l'application des nouveaux taux et l'annulation de l'ancien taux.

Vu la délibération du 18 mars 2010 fixant les taux des taxes locales 2010

Vu que le taux de CFE de zone voté à 7,61% est irrégulier, la limite étant de 7,54%

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE les taux d'imposition 2010 présentés comme suit:

	Taux 2010
Taxe habitation	1,88
Taxe foncière bâti	2,17

Taxe foncière non bâti	9,43
Contribution économique territoriale	2,17
Cotisation foncière des entreprises de zone	7,54

Annule et remplace la délibération du 18 mars 2010.

Vote à l'unanimité.

10^{ème} Point à l'ordre du jour :

Tourisme : restauration du calvaire de Wingersheim

Mme Lehmann, rapporteur.

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence tourisme, assure la restauration des calvaires. Elle a été sollicitée par la commune de Wingersheim pour effectuer des travaux sur le calvaire situé sur le domaine public au 10 rue de la Première Armée à Wingersheim.

Après consultation de plusieurs sculpteurs il est proposé de retenir l'offre de SATTLER et Fils de BRUMATH, dont l'offre est la plus intéressante pour un montant de 1,680 € TTC auquel il convient d'ajouter l'étude diagnostic de l'ouvrage pour un montant de 837,20 € TTC.

10 000€ prévus dans le budget pour la restauration de calvaires.

M. Welsch pense que l'architecte est trop bien payé pour un diagnostic.

Vu la compétence tourisme de la CCPZ

Vu la demande de la commune de Wingersheim pour la restauration du calvaire situé sur le domaine public au 10 rue de la Première Armée

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de restauration du Calvaire de Wingersheim pour un montant total de 2 517.20 € TTC

AUTORISE le Président à signer tout document administratif et comptable

SOLLICITE les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin

Vote à l'unanimité.

11^{ème} Point à l'ordre du jour :

Construction de la Maison de Pays : convention de réservation de droits immobiliers

M. Freund, rapporteur.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a lancé le projet de construction d'une Maison de Pays regroupant un certain nombre de services dont le SDEA tant sa partie administrative que technique. Plusieurs hypothèses avaient été envisagées en matière de coopération financière pour finalement retenir la participation à l'investissement par le SDEA.

Il y a donc lieu de rédiger une convention entre la Communauté de Communes et le SDEA définissant le cadre juridique de la copropriété et sa gestion ultérieure.

Un projet de convention est soumis au Conseil Communautaire pour une approbation de principe.

Pour l'instant le montant financier ne figure pas dans la convention car la CCPZ est dans l'attente des offres des entreprises. L'ouverture des plis nous permettra d'affiner et de retenir définitivement la contribution du SDEA estimée à ce jour entre 600.000 et 800.000 € et de le préciser à ladite convention.

M. Hammann est gêné par les pénalités même s'il y a un délai de carence. Est-ce indispensable ?

M. Freund explique ce n'est pas lié aux aléas de chantiers. Les pénalités ne se mettent en place que s'il y a une volonté politique de faire « traîner » le chantier.

Cette information complémentaire sera à rajouter dans la convention.

Mme Vollmar demande ce qu'il va se passer si finalement cela coûte tout de même 950 000€ au SDEA? Peuvent-ils se rétracter ?

M. Freund pense que cela ne coûtera pas 950 000€. Dans ce cas il faudra justifier le coût. Seul le résultat de l'appel d'offre pourra le justifier.

M. Ingwiller pense que les modifications demandées ne peuvent pas être de l'ordre de 300 000€.

Nous avons tous un devoir de responsabilité. La réalité s'exprimera avec le vrai chiffre qui sortira. Cette partie de copropriété sera officiellement formalisée.

M. Harter demande si nous abordons le cas où le SDEA voudrait s'en défaire ? Est-ce qu'ils peuvent vendre ? A qui ils veulent ?

M. Freund explique que ce point sera dans l'acte notarié et la CCPZ sera prioritaire.

Vu le Projet de construction de la Maison du Pays de la Zorn

Vu la participation du SDEA au projet,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention de réservation de droits immobiliers

AUTORISE le Président à signer, à l'issue de l'appel d'offres, ladite convention avec le SDEA sur la base des marchés de travaux et des frais annexes

AUTORISE le Président à signer toutes pièces administratives et notariales nécessaires à sa conclusion.

49 voix pour

1 abstention (HARTER Georges)

12^{ème} Point à l'ordre du jour :

Divers

M. Klein souhaite qu'après l'été il soit possible de discuter le point du CSDU (Centre de stockage des déchets Ultimes).

M. Ingwiller explique que ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire.

Mme Lehmann donne quelques informations complémentaires :

Elle a demandé à la dernière réunion de Bureau comment le Président souhaitait aborder ce point au Conseil Communautaire. Il sera mis à l'ordre du jour lorsque nous connaîtrons la proposition de SITA. Il n'y a pas d'urgence pour le moment car nous n'avons pas senti d'unanimité au niveau du Bureau. Certaines communes ont déjà délibérées. D'autres vont encore le faire. Elle fera le point le 12 août prochain et rencontrera si possible le préfet.

M. Harter informe le Conseil Communautaire que la commune d'Alteckendorf a délibéré pour une question de solidarité.

M. Klein souhaite une information ouverte vers la population.

Mme Lehmann rappelle que les services du CG sont à notre disposition pour de plus amples informations.

Clôture de la séance : 20h30

Bernard INGWILLER
Président